

“ revanche ; elle aura même plus que sa revanche : elle aura
 “ une effusion sanglante tout entière pour elle seule. Si c’est
 “ le cœur qui aime, n’est-ce pas la tête qui gouverne ? D’ail-
 “ leurs, le Précieux Sang n’est-il pas, d’une manière spéciale,
 “ le ministre de la royauté de Jésus, de son autorité suprême ?
 “ Il faut donc que la tête verse son Sang, et qu’elle le verse
 “ dans un mystère séparé. ”

O Tête coupable de l’homme, relève-toi ; car ton Dieu humilié, ton Dieu couronné de douleurs, te rend la couronne de gloire éternelle . . . Le Sang de sa tête divine en a été le prix ! . . .

V. S. J.

(A continuer.)

LE RENEGAT

Les faux témoins succédaient aux faux témoins ; mais tantôt le grief formulé n’était pas punissable de mort, tantôt les témoignages se contredisaient. Enfin, deux misérables—dernière ressource des sanhèdres—assurèrent que Jésus avait dit : “ Je puis détruire le temple et le rebâtir en trois jours. ”

Il paraît que, parmi les Juifs, prédire la ruine de Jérusalem et du Temple était un crime punissable de mort. . . .

Le grand prêtre, faute de mieux et à bout d’expédients, crut devoir retenir ce chef d’accusation. Il posa, en conséquence, quelques questions aux témoins, pour leur faire préciser les faits, afin que leur déposition prit corps et pût servir de base à une sentence de mort. . . .

Pendant ce temps, la nuit s’avançait. Le groupe des serviteurs, un instant dispersé, s’était reformé autour du brasier. Pierre, debout, commençait à se rassurer, et se rapprochait aussi du feu, par conséquent de la lumière. Et tandis qu’à